

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
COMMUNE DE PUSEY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°107/2017
EN DATE DU 10/10/2017

ARRÊTÉ PORTANT
FERMETURE TEMPORAIRE AU PUBLIC DE L'ÉGLISE DE PUSEY, POUR
TRAVAUX DE REFECTION DU CLOCHER
DU 14 OCTOBRE AU 15 DECEMBRE 2017

Le Maire de la Commune de PUSEY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2,
L.2213-9,

VU les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT que pendant les travaux de réfection d'une partie du clocher de
l'église, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture
provisoire de l'église et d'interrompre la sonnerie de la grosse cloche,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour des raisons de sécurité l'accès à l'église de Pusey est interdit
au public, et la sonnerie de la grosse cloche sera interrompue, à
compter du 14 octobre 2017 et ce pour la durée des travaux,
estimée jusqu'au 15 décembre 2017. Seule la sonnerie de la petite
cloche est autorisée.

ARTICLE 2 : La réouverture de l'Eglise au public et la sonnerie de la grosse cloche
n'interviendront qu'à l'issue des travaux de rénovation et seront
autorisées par arrêté municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur la porte de l'Eglise de Pusey Une
ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Madame la Préfète du département de la Haute-Saône,
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vesoul,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours
Monsieur le Curé Presbytère de Vesoul,
Monsieur le Maire de Charmoille,

Fait à Pusey, le 10 octobre 2017.



Le Maire,

René Regaudie
René REGAUDIE